

La CGT Finances publiques 31

à

M. le directeur des Finances publiques de la région Occitanie
et du département de la Haute-Garonne

Toulouse, le 9 novembre 2020

Monsieur le directeur,

Nous réitérons notre demande d'abandon du NRP et, a fortiori, du report des mesures 2021 dont le déploiement est encore plus irresponsable en cette période de pandémie.

Vous trouverez, ci-après, les questions de la CGT préalables à la réunion informelle en audio-conférence du 10 novembre à 16h.

- Nous vous demandons de bien vouloir attribuer des emplacements de parking gratuits aux agents exerçant à Toulouse et qui en expriment le besoin durant la période de pandémie (question déjà posée à la réunion précédente et restée sans réponse).
- Gestion des personnes fragiles en matière de santé : lors de la réunion de vendredi, vous nous avez dit être en attente de la position de Secrétariat général par rapport au décret du 30 août 2020 suspendu par le Conseil d'État dans un référé du 15 octobre. Pour autant, les agents pathologiquement fragiles au sens du décret du 5 mai sont toujours présents dans les services et l'encadrement éprouve des difficultés quant à leur gestion. Dans l'attente de la décision de Bercy, nous vous demandons de donner aujourd'hui un cadre à cette gestion, la santé des collègues ne pouvant attendre.
- Télétravail :
 - la transparence est toujours demandée par l'encadrement et les agents : au-delà de la préconisation des quatre jours de télétravail par semaine pour les agents équipés en ordinateur, quel est le calibrage choisi par la direction pour chaque service ?
 - pouvez-vous nous détailler la solution évoquée du déploiement des ordinateurs Tiny pour télétravailler ?
 - téléphones portables : certains agents en sont pourvus, d'autres font de la téléphonie à la maison avec leur propre téléphone. Pouvez-vous nous exposer un calendrier de déploiement des téléphones portables ?
 - au Centre amende service, on a refusé (oralement pour le moment) une seconde journée de télétravail à un agent au motif qu'il avait des fonctions d'encadrement intermédiaire dans son secteur (cadre B). Par contre, une deuxième journée de télétravail a été accordée à des télétravailleurs dans d'autres unités du service. Comment justifiez-vous ces choix par rapport à la pandémie ? Nous vous demandons de rappeler aux encadrants que tout refus d'une demande concernant le télétravail doit être formalisée par écrit et peut faire l'objet d'un recours de l'agent en CAP locale.
 - Nous avons demandé sur le télétravail et le travail confiné un CT en formation CHSCT qui portera également sur l'organisation du travail dans les services. Nous ne pouvons nous satisfaire de votre réponse de vendredi dernier qui précisait la tenue de cette réunion au mois de décembre « si nous avons un créneau ». La mise en place massive du télétravail est en cours et nous insistons sur le fait que cette réunion doit impérativement être organisée au mois de décembre pour avoir toute son utilité.
- Les SPF de Toulouse et le CDIF de Colomiers vous ont adressé dans le cadre du NRP 2021 des motions que nous vous avons relayées. Nous vous demandons de tenir avec ces

personnels des réunions sur les revendications qui vous ont été exprimées, en présentiel ou en audio-conférence.

- Les avis de CFE ont été émis sans tenir compte du dégrèvement qui devait être automatique du fait de la baisse de chiffre d'affaires induit par la pandémie. Comment le pôle fiscal va-t-il gérer cette « boulette » qui va être lourde de conséquences pour les collègues des SIE ?
- Comment comptez-vous appliquer les directives adressées par le bureau RH1A aux OS nationales en matière de dialogue « social » et de militantisme syndical ?



Estelle MOLLO-GENE et Jean-Marc SERVEL
Secrétaires CGT FiP 31